

Auch, le 16 juin 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Forêts départementales : Une programmation de travaux pour entretenir et sécuriser les massifs

Le Conseil départemental du Gers poursuit son engagement en faveur d'une gestion durable et équilibrée de ses forêts. Réunis en séance le 22 mai, les élus départementaux ont examiné la programmation des travaux forestiers prévus pour l'année 2026, dans le cadre du document d'aménagement forestier 2018-2037 élaboré avec l'Office national des forêts.

Véritable feuille de route pour la gestion du patrimoine forestier départemental, ce document fixe les grandes orientations en matière de production de bois — notamment pour alimenter les chaudières biomasse des collèges gersois —, de préservation de la biodiversité et de développement des usages partagés de la forêt.

Pour 2026, le programme proposé par l'ONF prévoit plusieurs interventions destinées à améliorer et sécuriser les massifs forestiers départementaux. Les travaux concerneront notamment le suivi des plantations de chênes réalisées en 2023 dans le massif de Peyrusse-Vieille, ainsi que l'entretien courant d'une partie du réseau de desserte forestière et des digues des lacs de Sérilhac et de Labéjan.

Le Département entend également poursuivre ses actions en faveur de la propreté des sites forestiers, avec l'enlèvement de dépôts sauvages constatés dans certains massifs.

Une attention particulière sera portée à la remise en état des forêts touchées par la tempête Nils du 12 février dernier, notamment dans le massif de Mazous. Ces interventions permettront de rouvrir l'ensemble des sites au public, tout en garantissant l'accès des services de secours et des moyens de lutte contre les incendies. À ce jour, deux massifs faisaient encore l'objet de restrictions d'accès : le massif de Labéjan, rouvert depuis une dizaine de jours et qui a notamment accueilli la Nuit des Forêts le 6 juin dernier, ainsi que le massif de Sérilhac, où les travaux de voirie sont en voie d'achèvement. La réouverture complète de ce dernier est imminente et l'ensemble des sites sera accessible avant les vacances d'été.

Le montant total de cette programmation annuelle s'élève à près de 28 000 €. À travers celle-ci, le Conseil départemental du Gers confirme sa volonté de préserver durablement son patrimoine forestier tout en conciliant enjeux environnementaux, sécurité des usagers et valorisation des ressources locales.

Le Mot du Président

« Ces travaux permettront à la fois d'entretenir nos massifs, de préserver leur biodiversité et de sécuriser les espaces touchés par la tempête Nils. C'est un investissement concret pour protéger notre patrimoine naturel et garantir un accès sécurisé au public dans ces îlots de fraîcheur et de biodiversité. » - **Philippe Dupouy, Président du Conseil départemental du Gers**